

**SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT
DE LA CROISSANCE**
RAPPORT ANNUEL 2009/2010



Ontario

Société ontarienne de
financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance et a été lancée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), ainsi qu'à gérer et qu'à administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).

MANDAT

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC, ou la Société) a été établie par la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance pour :

- Recevoir, détenir, gérer et autrement dit s'occuper des intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom de Fonds ontarien de capital-risque SC.

En juillet 2009, une mission complémentaire fut prescrite à la Société par le règlement 278/09 de l'Ontario en vertu de la loi (le Règlement). La mission élargie de la Société est :

- D'acquérir, gérer et s'occuper d'un portefeuille d'entreprises technologiques émergentes désigné sous le nom de Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). Et d'examiner, détenir, investir, vendre et s'occuper des fonds du portefeuille; et
- Accomplir toute autre mission prescrite par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Établi en 2008, le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR), qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une initiative mise en œuvre par le gouvernement de l'Ontario, de concert avec des investisseurs institutionnels de premier plan, dans le but d'investir principalement dans les fonds de croissance et les fonds de capital-risque, axés sur l'Ontario, qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance. L'Ontario a consenti 90 millions de dollars au Fonds, tandis que le reste du financement provient des organismes partenaires. Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds ayant pour principal objectif de générer des rendements intéressants pour ses investisseurs. Il est géré par Northleaf Capital Partners Ltd., auparavant connu sous le nom de TD Capital Private Equity Investors. La SOFC est l'un des commanditaires de ce nouveau fonds de fonds.

Établi en 2009, Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

(FODTE) est un fonds de coinvestissement direct au budget de 250 millions de dollars, établi par la province de l'Ontario. Le FODTE, est un fonds d'investissement direct de 250 millions de dollars, qui fait des coinvestissements, de concert avec les investisseurs admissibles, dans des entreprises ontariennes privées, innovantes et à forte croissance dans les secteurs suivants de la technologie : les technologies propres, les sciences de la vie, les technologies de la santé de pointe, et les médias numériques, de la technologie de l'information et des communications. Le FODTE devrait être autonome en réinvestissant tout capital ou profits nets retournés à la SOFC pour ses investissements. Après l'affectation de financement, le FODTE procédera à des investissements nouveaux et complémentaires, en provenance de tout capital ou profits de ses investissements retournés à la SOFC.

La SOFC est dans sa première phase de développement. L'organisme vérifiera et évaluera les possibilités d'investissement qui lui seront présentées et utilisera les services d'experts pour évaluer les capitaux de risque et les investisseurs et investissements de capitaux propres.

Le FODTE est un fonds de coinvestissement où la SOFC suit les décisions d'investissement basées sur le marché des investisseurs du secteur privé, qui déterminent des sociétés bénéficiaires d'investissements à évaluer dans lesquelles la SOFC pourrait investir conjointement. La SOFC investit selon les mêmes conditions du marché que ses coinvestisseurs.

La SOFC utilise les services du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI) pour effectuer certaines opérations quotidiennes en régime de recouvrement des coûts, selon le cas. La SOFC reçoit des services de gestion de trésorerie de l'Office ontarien de financement (OOF) moyennant une redevance de gestion. L'OOF est l'agence de la province de l'Ontario chargée d'offrir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement.

TABLE DES MATIÈRES

01	Message du président et du président-directeur général
<hr/>	
02	Commentaires et analyse de la direction
02	<i>L'industrie du capital-risque</i>
06	<i>Le Fonds ontarien de capital-risque</i>
09	<i>Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes</i>
14	<i>Perspectives 2010–11 de la SOFC</i>
<hr/>	
15	États financiers
15	<i>Responsabilité de communiquer l'information financière</i>
16	<i>Rapport du vérificateur</i>
17	<i>État de la situation financière</i>
18	<i>État de l'évolution de l'actif net</i>
19	<i>État des recettes et dépenses</i>
20	<i>État des flux de trésorerie</i>
21	<i>Notes accompagnant les états financiers</i>
<hr/>	
28	Gouvernance de la Société
28	<i>Aperçu</i>
29	<i>Information financière</i>
29	<i>Conseil d'administration</i>
31	<i>Politiques et procédures de gestion des risques</i>
<hr/>	
32	Autres sources d'information
33	Pour nous joindre

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

En dépit des conditions difficiles du marché au cours de l'exercice 2009-10, la SOFC est heureuse d'annoncer une année productive.

La SOFC a poursuivi son appui des priorités de la Province de l'Ontario en facilitant le fonds de capital-risque par le biais du FOCR, et en juillet, le gouvernement a élargi le mandat de la SOFC en y ajoutant le FODTE. Le 31 juillet 2009, la SOFC a lancé avec succès le FODTE, quatre mois seulement après que le gouvernement ait annoncé que ce nouveau fonds serait créé en réponse aux nouveaux défis pour les entreprises de technologie désirant des capitaux en raison du resserrement des marchés du crédit.

Le FODTE est conçu pour augmenter le montant de capital disponible pour les sociétés ontariennes innovantes, à forte croissance, pour les aider à croître et à soutenir la concurrence mondiale dans des secteurs industriels d'importance stratégique pour l'Ontario.

Au cours de sa période initiale, le FODTE a connu un bon départ, concluant des investissements dans quatre entreprises, représentant un engagement d'investissement du FODTE de 8,98 millions de dollars.

Depuis son lancement en 2008, le FOCR a contribué à attirer des investisseurs institutionnels et de société dans le capital-risque à titre de classe d'actif.

Au cours du présent exercice, le FOCR a pris des engagements conditionnels totalisant 60 millions de dollars dans trois fonds de capital-risque ontarien. Le FOCR a également fait deux co-investissements directs, totalisant 4,5 millions de dollars. Le FOCR a conclu son engagement contractuel de 20 millions de dollars au XPV Water Fund, qui a généré 67 millions de dollars dès sa première fermeture.

Du point de vue organisationnel, cette dernière année fut importante pour le SOFC alors que nous avons mis en œuvre le nouveau mandat du FODTE et que nous continuons à mettre en œuvre et à renforcer la gouvernance de la Société, les politiques et les procédures, visant à assurer que la SOFC reflète les pratiques des organismes de premier plan.

Pour l'avenir, compte tenu de l'incertitude persistante sur le marché de la disponibilité de capitaux d'investissement, nous prévoyons que l'exercice 2010-11 démontrera que le FODTE et le FOCR sont d'importantes sources de capital pour les entreprises innovantes de l'Ontario.

Nous désirons saisir cette occasion pour remercier le personnel de la SOFC pour son dévouement et son travail acharné, et tous les membres du conseil d'administration pour leurs conseils et leur supervision au cours de cet exercice. Nous sommes anxieux de poursuivre notre travail avec le personnel et le conseil d'administration au cours du prochain exercice.



George Ross
Président



John Marshall
Président-directeur général

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Cette section décrit le rapport de gestion et l'analyse des résultats de la SOFC en 2009–10 et ses objectifs pour 2010–11, en commençant par un examen de l'industrie du capital-risque.

L'industrie du capital-risque¹

Le capital-risque (auss appelé capital de risque) est une forme de capital fourni par des investisseurs privés ou publics à des entreprises, à l'étape du début de croissance ou de l'expansion (avant l'appel public à l'épargne). Les principales sources de capital-risque (CR) incluent des mises en commun de capitaux privés et publics, généralement avec un intérêt dans l'entité détenue.

Les entreprises innovatrices ont besoin de capitaux et d'expertise entrepreneuriale des investisseurs qui sont prêts à faire des investissements à risque élevé dans la poursuite de rendements supérieurs à long terme.

Les entreprises ont un grand besoin de capital-risque pour survivre et prospérer à l'étape du début de croissance et de l'expansion de l'entreprise. Le taux moyen de survie des entreprises en début de croissance est relativement faible, généralement parce qu'ils n'ont pas l'expérience requise et les compétences nécessaires pour attirer les

investisseurs à long terme et atteindre les jalons de développement d'une entreprise.

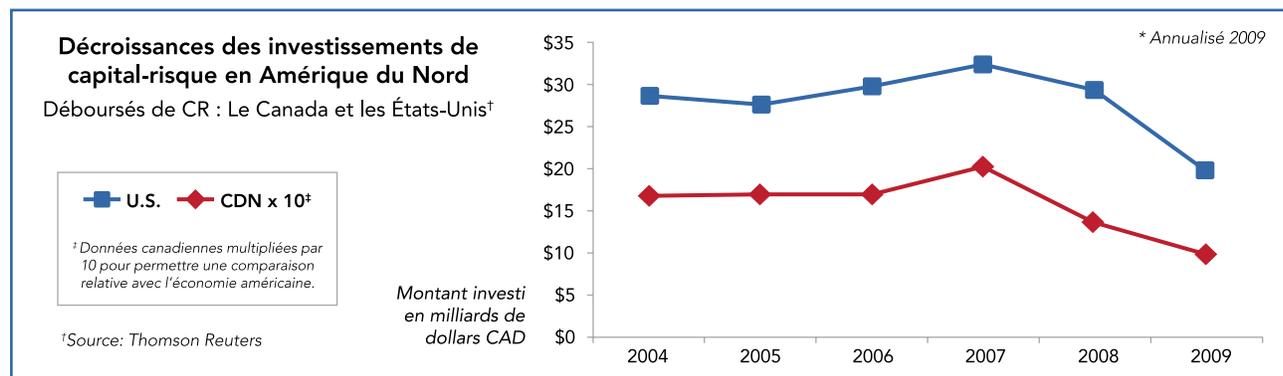
Conditions du marché de capital-risque

2009 a été une année tumultueuse suite à un ensemble de conditions financières et économiques, imprévisibles et sans précédent. Comme la turbulence des marchés persistait, le capital des banques et des autres institutions financières a continué d'être rare, comme il est tel qu'illustré dans le tableau 1.

Cette dernière année a marqué la deuxième année consécutive de ralentissement du marché du capital-risque au Canada, alors que les transactions sont tombées à leur plus bas niveau depuis le milieu des années 1990. Un total de 1 milliard de dollars a été investi à travers le pays, une baisse de 27 % du 1,4 milliard de dollars investis en 2008. En 2009, les niveaux de décaissement atteignaient presque ceux de 1996.

En Ontario, les activités de transactions ont diminué en termes absolus et relatifs, avec 288 millions de dollars investis en 2009, soit 50 % de moins que la somme de 575 millions de l'an dernier. En conséquence, l'Ontario ne comptait que 28 % de tous les déboursés de capitaux à l'échelle nationale,

TABLEAU 1



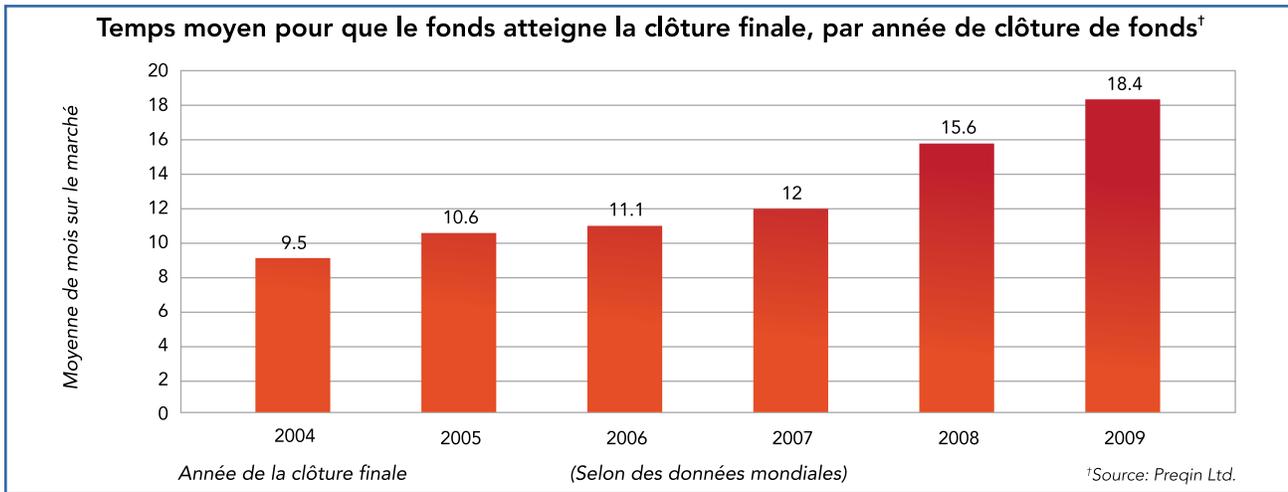
[†] Sources: Thomson Reuters, Preqin Ltd., MarketWatch.

ce qui est la part de marché la plus basse depuis le début des années 1990. La transaction moyenne a aussi diminué, passant de 4,5 millions à 1,0 million de dollars.

Les investissements de sources étrangères sont également à la baisse. Depuis deux ans, le capital-risque américain dans des entreprises canadiennes a diminué de 42 %, soit 254,1 millions de dollars en 2009, de 440,9 millions de dollars en 2007.

Suite à ces conditions économiques, les fonds de capital-risque sont, pour la plupart, incapables de se retirer de leurs investissements existants. Comme tels, ces fonds de capital-risque vont maintenant devoir consacrer plus de temps et des rondes de financement supplémentaire non planifié pour les portefeuilles de compagnies existantes, ce qui canaliserait les ressources au détriment de nouvelles transactions potentielles.

TABLEAU 2



Les investisseurs providentiels ont également été touchés par ces conditions économiques, car ils ont vu leur valeur nette affectée. En outre, le déclin du capital global pourrait avoir entraîné une diminution du nombre de nouveaux investisseurs providentiels disposés à conclure des investissements à risque élevé. Comme le CR, ils sont incapables de se retirer de leurs investissements existants, ce qui limite leur capacité à faire de nouveaux investissements et à accorder du financement supplémentaire. À son tour, la réduction des niveaux de financement a un impact sur la capacité des entreprises à se positionner pour attirer un stade ultérieur de financement (p.ex. capital-risque). Les investisseurs providentiels sont touchés à leur tour par la difficulté de se retirer des investissements existants pour redéployer le capital dans de nouvelles transactions.

Profil de la mobilisation de fonds

Le lancement du Fonds ontarien de capital-risque a aussi eu lieu durant une période difficile pour nos marchés de capital.

Les fonds de capital-risque auxquels la SOFC pourrait accorder des engagements conditionnels ont été mis au défi parce que les banques et d'autres investisseurs institutionnels sur lesquels ils s'appuient généralement pour le financement ont été négativement affectés par la crise financière et, sont donc moins disposés à soutenir le capital-risque en tant que classe d'actifs.

Le milieu du financement du capital-risque au Canada est demeuré tiède en 2009, avec un total de 995 millions de dollars de nouveaux engagements aux gestionnaires de fonds; un peu

moins que le milliard de dollars engagé l'année précédente. En conséquence, les niveaux de financement continuent de se rapprocher des niveaux enregistrés au milieu des années 1990. L'an dernier, les fonds privés représentaient 53 % de la nouvelle offre, soit 527 millions de dollars, bien que ce fut 27 % de moins que les 719 millions procurés en 2008. En Ontario, en 2008, l'investissement institutionnel était de 1 % et en 2009 il était nul. En Ontario, les nouveaux engagements de capitaux étaient de 322 millions en 2009, par rapport à 351 millions l'année précédente.

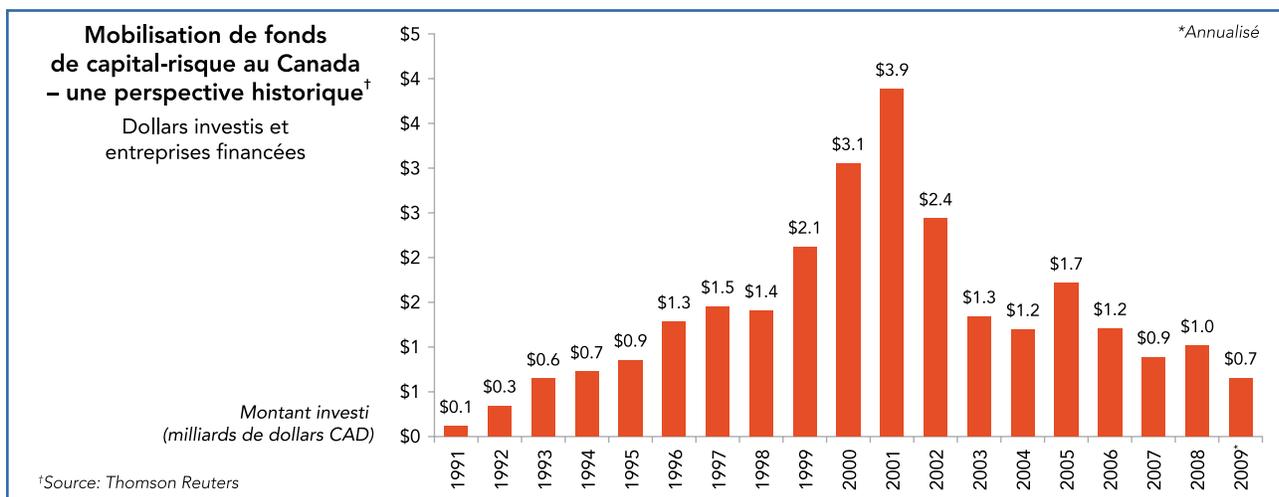
Au cours des deux dernières années, la répartition alternative des titres a diminué et le marché de clôture a subi un tort, plaçant les compagnies de capital-risque dans la position difficile d'articuler leur valeur dans un milieu difficile. Plusieurs compagnies attendent une amélioration du prochain marché de clôture avant de reprendre leurs efforts de financement. Cette attente est beaucoup plus longue que certains l'avait prédit. Les compagnies qui réussissent à mobiliser des fonds en ce moment ont besoin de bons antécédents et d'une vision pour l'avenir. Conséquemment, on

prévoit que l'industrie se consolidera et que seules les compagnies les plus solides survivront.

Le nombre de sources de capitaux institutionnels, principalement des fonds de pension investissant dans le capital-risque de classe d'actif, en Ontario spécifiquement, et au Canada en général, a diminué énormément au cours des cinq dernières années comme il est illustré dans le tableau 3. 30 % des investisseurs nord-américains qui ont traditionnellement participé aux souscriptions privées de classe d'actif indiquent qu'ils ne sont pas certains, ou qu'ils pourront faire de nouveaux investissements en 2010.

Mobiliser un nouveau fonds exige beaucoup de temps et de travail. Le temps moyen requis pour mobiliser des fonds en 2009 est passé à 18,4 mois, comme le montre le tableau 2, ce qui ne reflète pas la quantité importante de temps de mobilisation qui le précède. Globalement, en 2009, le financement des souscriptions privées a atteint son plus bas niveau depuis 2004, comme le montre le tableau 4, indiquant que les défis ne sont pas uniques à l'Ontario.

TABLEAU 3



Modification législative fédérale – Article 116

Suite à plusieurs années d'efforts de la part des gouvernements provinciaux, des investisseurs et d'autres intervenants, le budget fédéral

canadien 2010 propose une loi pour changer la définition des Biens canadiens imposables qui, si elle est adoptée, éliminerait la nécessité de la déclaration de taxe pour plusieurs investissements, en vertu de la l'article 116 de la Loi de l'impôt sur le revenu. Le projet de loi prévoit retirer les

obstacles administratifs et économiques qui ont ralenti le flux de capitaux américains et étrangers dans les entreprises canadiennes de technologie. Par conséquent, l'adoption de cette loi devrait encourager les investissements étrangers dans les entreprises canadiennes de technologie.

Impact sur les entreprises

Le ralentissement économique prolongé a affecté la disponibilité des capitaux nécessaires aux entreprises émergentes du savoir de l'Ontario à leur croissance et à leur prospérité dans les marchés internationaux. Le capital-risque, les investisseurs providentiels et institutionnels gèrent leurs portefeuilles existants d'investissements et sont prudents avant d'investir dans des entreprises en début de croissance.

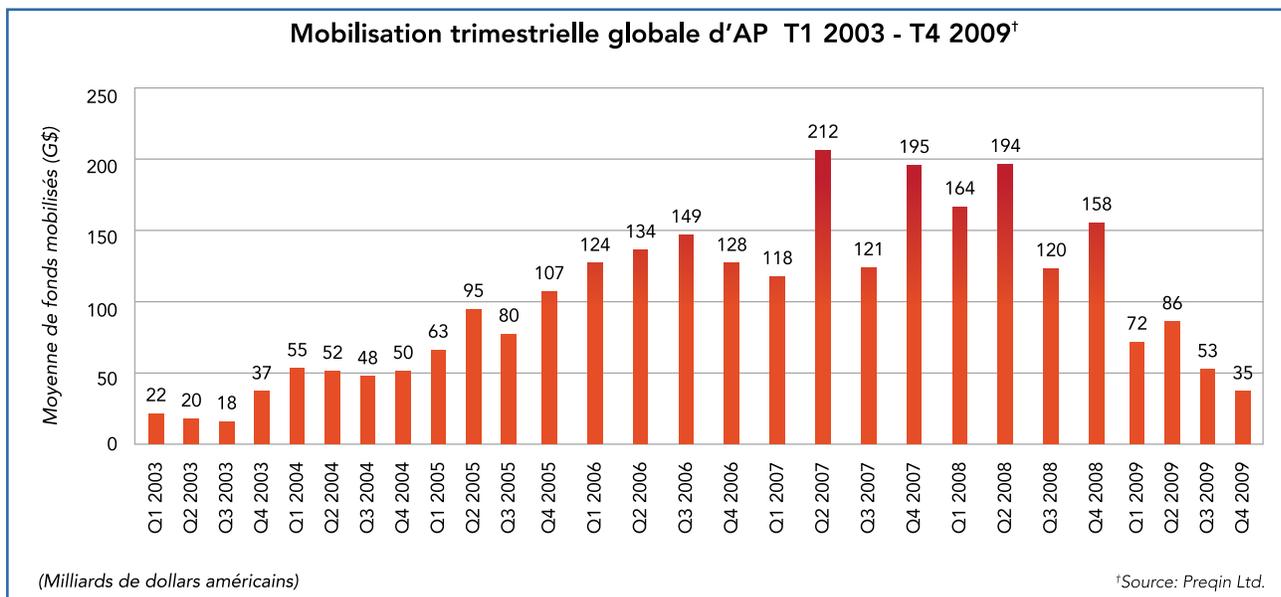
La stratégie de clôture des entreprises au début de la croissance était traditionnellement les marchés publics par un premier appel public à l'épargne (PAPE). Alors que les marchés boursiers et l'économie se relèvent, le marché du PAPE devrait s'améliorer. Cependant, pour un avenir prévisible, il est probable que la stratégie de clôture des entreprises au début de la croissance sera plus

pondérée de fusions et d'acquisitions comme moyen de monétiser l'avoir.

Initiatives de capital-risque dans l'ensemble du Canada

Depuis le lancement du Fonds ontarien de capital-risque comme fonds axé sur les conditions du marché, un fonds axé sur le rendement, d'autres gouvernements, au Canada, y compris le Québec et l'Alberta, ont suivi l'exemple du FOCR en créant un fonds de fonds axés sur les conditions du marché qui investit localement, à travers le Canada et l'Amérique du Nord. Ces nouvelles initiatives de capital-risque devraient offrir d'importantes sources de capital pour les entreprises au début de la croissance, de même que des fonds de capital-risque pour les investisseurs cherchant à engager des capitaux dans la clôture de leurs fonds. L'approche du FOCR, axée sur les conditions du marché, lui assure le leadership et la reconnaissance d'avoir formé des partenariats uniques là où le gouvernement, les grandes banques et les investisseurs des institutions financières collaborent pour créer une industrie de capital-risque souple et à long terme.

TABLEAU 4



Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR)

Le FOCR, lancé en juin 2008, est une société en commandite simple entre le gouvernement de l'Ontario et les grands investisseurs institutionnels, qui investit principalement dans les fonds de croissance et les fonds de capital-risque, axés sur l'Ontario, qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance.

Outre le gouvernement de l'Ontario, les investisseurs institutionnels sont : la Banque TD, OMERS Capital Partners, RBC Capital Partners, Business Development Corporation et la Financière Manuvie². Toutes les décisions d'investissements sont prises par Northleaf Capital Partners Ltd³, une société dont les services sont retenus par le gouvernement de l'Ontario et les investisseurs institutionnels susmentionnés.

Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds qui fait des investissements principalement dans le capital-risque sous-jacent admissible et les fonds de capital de croissance. Ces fonds sous-jacents font ensuite des investissements dans des entreprises à forte croissance. Le FOCR a été conçu pour favoriser l'innovation et l'investissement en Ontario en faisant valoir les rendements à long terme de

l'investissement et en contribuant à la création d'une industrie du capital de risque globalement compétitive et autonome.

Les décisions d'investissement sont fondées sur le marché et les rendements recherchés, dans le but de générer de bons rendements du capital investi, des perspectives à long terme pour les investisseurs de capital-risque en Ontario, en se basant sur les principes d'investissement du secteur privé afin d'être crédible pour la communauté des investisseurs.

Le Fonds est centré sur l'établissement d'un portefeuille de fonds composés principalement d'investissements de capital-risque et d'investissements dans des fonds axés sur la croissance et des coinvestissements directs, qui sont basés en Ontario et axés sur l'Ontario.

En mettant l'accent sur la discipline de générer des revenus de haut niveau et de favoriser le développement des meilleures gestionnaires de fonds, le FOCR sert de catalyseur important dans les efforts en cours pour créer en Ontario une industrie du capital-risque qui est rentable, autonome et compétitive au niveau mondial.

² Connus sous le nom de commanditaires. ³ Retenus par le gouvernement de l'Ontario et subséquemment transférés au SOFC par la loi 114.

Bien que le Fonds soit conçu pour réaliser des rendements intéressants, il devrait avoir un impact considérable dans la création d'un cycle continu qui entrainera, à long-terme, un investissement mondial dans les fonds ontariens de classe internationale et dans les entreprises de technologies à plus long terme.

Le recul des marchés de capital-risque et des souscriptions privées continue de souligner l'importance du FOCR comme source clé de capital-risque disponible pour les fonds de capital-risque en Ontario, comme il est indiqué dans les tableaux 2, 3 et 4.

Les commanditaires du FOCR joignent leurs efforts pour mobiliser de nouvelles sources de capital-risque pour faire croître la prochaine génération d'entreprises innovantes à forte croissance.

Le FOCR, lancé en juin 2008, au début de la crise financière, devait avoir sa deuxième clôture. Toutefois, la variance continue des marchés a affecté la capacité du FOCR à mobiliser des capitaux supplémentaires en vue de créer un plus grand bassin de capital du FOCR.

Vu les conditions du marché, le temps requis pour clôturer un fonds est plus long et ce délai a affecté la capacité du FOCR de verser du capital dans les fonds sous-jacents.

Initiatives du FOCR

Un des éléments stratégiques du mandat du Fonds ontarien de capital-risque (mis en oeuvre par Northleaf Capital Partners) était de fournir une nouvelle source de capitaux pour les fonds de capital-risque, mais aussi d'aborder d'autres problèmes « d'écosystèmes » dans le marché ontarien. Le but de ces initiatives d'écosystèmes était d'aider à s'assurer que les fonds ontariens appliquent les meilleures pratiques du marché.

Une industrie ontarienne/canadienne active de capital-risque est un facteur critique de la rentabilité

financière du FOCR, car elle offre la possibilité à long terme d'attirer des capitaux supplémentaires dans le marché, pour avantager les entreprises innovantes à forte croissance.

Par conséquent, Northleaf Capital Partners Ltd. (connue auparavant sous TD Capital Private Equity Investors⁴), le commandité du FOCR, équilibre l'échelle et la stratégie du Fonds pour mettre en oeuvre et intégrer une série d'initiatives de développement de l'industrie visant à accélérer l'évolution globale de l'industrie et à promouvoir le développement d'une culture de l'innovation en Ontario.

Au cours du dernier exercice, les initiatives suivantes de capital-risque ont été mises en oeuvre :

Le site Web du FOCR : Le « moteur de recherche de fonds » du site Web du FOCR a été lancé en septembre 2009. Le moteur de recherche de fonds est conçu pour fournir aux entrepreneurs intéressés des informations sur la participation des gestionnaires de capital-risque et leur permettre de diriger le flux d'affaires aux gestionnaires les mieux placés pour évaluer chaque possibilité. Les visiteurs du site Web du FOCR peuvent identifier le capital-risque avec les gestionnaires de fonds qui sont inscrits dans la base de données du « moteur de recherche de fonds » grâce à une fonctionnalité de recherche spécifique au secteur.

Les sessions « Lunch and Learn » du FOCR : Les sessions « Lunch and Learn » du FOCR sont conçues pour répondre aux questions qui sont pertinentes aux gestionnaires de fonds de capital-risque et pour offrir une occasion de réseautage et de développement de la conscience communautaire. Les sessions suivantes ont eu lieu en 2009 :

Comment les programmes du gouvernement peuvent-ils étirer votre investissement de c-r

Un groupe d'experts composé de représentants de plusieurs programmes du gouvernement a

⁴ Depuis novembre 2009, le FOCR est géré par Northleaf Capital Partners Ltd. agissant en tant que commandité. La banque Toronto Dominion s'est retiré de ses activités d'actions de sociétés fermées et de capital-risque en dérivant la TD Capital Private Equity Investors à ses employés principaux, qui à leur tour ont établi la Northleaf Capital Partners Ltd. Les commanditaires ont convenu de modifier la commandite du FOCR pour garder Northleaf Capital Partners Ltd. comme commandité remplaçant.

permis de comprendre le fonctionnement de leurs programmes respectifs et des conseils tactiques sur la façon que le capital-risque peut tirer parti des fonds et des ressources disponibles grâce à ces programmes pouvant bénéficier directement leurs entreprises financées par capital-risque.

Perspectives des commanditaires de l'ensemble du pays

Le FOCR a collaboré avec des organismes, y compris l'Association canadienne du capital de risque (ACCR) pour accueillir environ 100 gestionnaires de fonds de capital-risque en personne et par vidéo-conférence, d'Ottawa, Montréal, Calgary et Vancouver. Le groupe d'experts, composé de représentants des principaux fonds de capital-risque, a fourni des détails sur le fonctionnement de chaque programme de capital-risque et sur les perspectives d'avenir du capital-risque au Canada.

Le E-venture Newsletter : Le E-Venture Newsletter du FOCR a été lancé en juillet 2009. Cette publication semestrielle est conçue pour inclure un examen des évolutions récentes des investissements de portefeuille, entreprises financées par capital-risque, des profils de gestionnaire de fonds, des belles réussites, des meilleures pratiques et des données pertinentes. Le Volume 2 a été distribué en février 2010.

Conférences et événements de l'industrie : au cours de la dernière année, le FOCR a participé, en tant que promoteur et/ou conférencier, à de nombreux événements et initiatives de l'industrie.

Cette participation vise à renforcer et à soutenir l'écosystème du capital-risque.

Résultats 2009-10 - FOCR

Au cours de l'exercice 2009-10 de la SOFC, le FOCR a poursuivi sa stratégie d'investissement et a fait des engagements conditionnels totalisant 60 millions de dollars à trois fonds ontarien de

capital-risque : EdgeStone Capital Venture Fund III (EdgeStone), un fonds de capital-risque axé principalement sur des entreprises de technologie de l'information au stade du début et de la croissance; XPV Water Fund (XPV), un fonds de capital-risque et un fonds d'actions de croissance qui est axé exclusivement sur des investissements dans le secteur de la technologie de l'eau; et Lumira Capital II (Lumira), un fonds de capital-risque axé sur des investissements dans des stades ultérieurs des entreprises de sciences de la vie et de la santé en Amérique du Nord.

Le FOCR a également fait deux co-investissements directs totalisant 4,5 millions de dollars (excluant les réserves pour les investissements complémentaires) dans des entreprises ontariennes et dans des fonds approuvés de capital-risque : I Love Rewards, un fournisseur ontarien, par Internet, de récompenses et du mérite des employés, de programmes de stimulants à la vente et de récompense pour états de service; et BlueCat Networks Inc., un fournisseur ontarien de matériel et logiciel de gestion d'adresse de protocole Internet ("IPAM").

En septembre 2009, la Banque de développement du Canada (BDC) a émis un communiqué de presse indiquant que FedDev Ontario fournirait 15 millions de dollars à la BDC pour investir dans des fonds ontariens de capital-risque axés sur des perspectives ontariennes. Le communiqué notait que dans le cadre de son processus décisionnel la BDC collaborera avec le FOCR.

En février 2010, le FOCR a clôturé son engagement contractuel de 20 millions de dollars à la XPV Water Fund. XPV poursuit une clôture finale, ciblée pour juin 2010 d'environ 100 à 150 millions de dollars américains.

En résumé, en date du 31 mars 2010, le FOCR a effectué un total de six engagements de fonds de 83,5 millions de dollars dans des fonds de capital-risque approuvés (dont quatre engagements totalisant 80,0 millions de dollars aux fonds régionaux et 3,5 millions de dollars à deux autres fonds, conformément aux directives du portefeuille du FOCR) et 4,5 millions de dollars à deux co-investissements directs.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Dans son budget de mars 2009, le gouvernement de l'Ontario annonçait qu'il allait introduire un nouveau fonds ayant pour objet d'accroître la prochaine génération d'entreprises ontariennes innovantes et à forte croissance. Le fonds a été conçu pour aider les entreprises des technologies émergentes qui ont de la difficulté à obtenir des capitaux à cause du resserrement des marchés du crédit, particulièrement pour celles qui sont au début de la croissance. Suite à une consultation avec l'industrie du capital-risque, les autres entités de souscriptions privées et un examen des pratiques mondiales de premier plan, le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE), a été lancé avec succès en juillet 2009.

Le FODTE, un fonds d'investissement direct, est un fonds de 250 millions de dollars qui co-investi, avec des investisseurs admissibles, dans des entreprises ontariennes, innovantes et à forte croissance. Le fonds vise les secteurs suivants :

- les technologies propres;
- les Sciences de la vie et la technologie de la santé de pointe;
- les médias numériques et la technologie de l'information et des communications.

Les difficultés rencontrées par les entreprises de ces secteurs à clôturer des rondes de financement soulignent l'important rôle d'appui du FODTE pour clôturer ces rondes d'investissement de capitaux dans des entreprises ontariennes.

Le FODTE fait uniquement des investissements dans des entreprises ontariennes, innovantes et à forte

croissance, avec des investisseurs admissibles ayant des antécédents éprouvés. Après un investissement initial dans l'entreprise, le FODTE peut continuer de faire d'autres investissements, avec des investisseurs admissibles, dans une entreprise donnée jusqu'à la cessation de l'investissement. Dès qu'un investissement cesse, les rendements sur investissements peuvent être remis à la SOFC pour qu'elle puisse réinvestir ces capitaux dans de nouveaux investissements initiaux et favoriser le financement complémentaire à des entreprises à portefeuilles. Le FODTE visera à devenir un « fonds evergreen » autonome.

L'organisme vérifiera et évaluera les possibilités d'investissement qui lui seront présentées et utilisera les services d'experts pour évaluer les capitaux de risque et les investisseurs et investissements de capitaux propres.

Le FODTE est un fonds de co-investissement où la SOFC suit les décisions d'investissement basées sur le marché des investisseurs du secteur privé, qui déterminent des sociétés bénéficiaires d'investissements à évaluer dans lesquelles la SOFC pourrait investir conjointement. La SOFC investit selon les mêmes conditions du marché que ses co-investisseurs.

Grâce à un processus d'approvisionnement concurrentiel, les services de Northwater Capital Management Inc. ont été retenus pour examiner et évaluer les demandes pour devenir un investisseur admissible. Grâce à ce même processus, les services de Covington Capital Corporation ont été retenus pour évaluer les possibilités d'investissement des coinvestisseurs admissibles et assurer l'administration et la surveillance continues de ces coinvestissements. Toutes les décisions liées au FODTE sont prises par la SOFC.

Résultats 2009-10 FODTE

Portefeuilles de l'entreprise

En date de la fin de l'exercice 2010, la SOFC, par l'intermédiaire du FODTE a investi dans quatre entreprises, ce qui équivaut à un engagement total de 8,98 millions de dollars. Le FODTE est devenu une source importante de capitaux pour les entreprises, innovantes et à forte croissance en Ontario. Selon les données de Thomson Reuters, le FODTE est un fonds ontarien de premier plan en termes d'activité de marché.



Située à Waterloo, en Ontario, Avvasi est une entreprise au stade du début de croissance qui bénéficie de capital de risque. Elle se spécialise dans l'élaboration de solutions qui permettent aux fournisseurs de réseaux mobiles de mesurer, d'améliorer et de monétiser la vidéo mobile. L'équipe de Avvasi est composée d'experts et de pionniers dans le domaine des produits et des technologies vidéo dotés d'une vaste expérience en télécommunication sans fil.

www.avvasi.com



Créée en 2007, ecobee offre des solutions d'économie d'énergie intelligentes destinées au marché du chauffage, de la ventilation et de la climatisation et au marché des services publics en Amérique du Nord. Implantée à Toronto, l'entreprise conçoit sa gamme de produits autour du système américain d'évaluation des bâtiments écologiques, le Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) Green Building Rating System™. ecobee aide ses clients à économiser l'énergie et leur argent ainsi qu'à diminuer leur impact sur l'environnement.

www.ecobee.com



Bering Media est une entreprise de publicité axée sur la localisation. Ses activités portent essentiellement sur la mise en place d'un ciblage hyper local dans n'importe quel site Web. Grâce à une architecture unique de protection des renseignements personnels, la technologie de Bering Media permet aux entreprises médiatiques et aux agences de publicité de toucher précisément les groupes démographiques les plus pertinents et les plus sensibles sur Internet.

www.beringmedia.com



EnviroTower fournit une solution de gestion de l'eau pour accroître l'efficacité des installations d'énergie et d'eau, tout en atténuant les répercussions sur l'environnement. La compagnie, dont l'activité englobe toute l'Amérique du Nord, permet aux clients commerciaux, institutionnels et industriels d'abaisser les coûts d'énergie et d'eau grâce à un système propre et exhaustif de traitement de l'eau.

www.envirotower.com

Investisseurs admissibles

Au terme de l'exercice 2010, la SOFC avait approuvé dix investisseurs admissibles aux fins du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)⁵.



Dotée de bureaux à Toronto et à Montréal, Brightspark Ventures travaille en étroite collaboration avec les entrepreneurs pour concevoir et créer des compagnies de logiciels et d'Internet. En fait d'investissement, son approche tire parti de nombreuses années d'expérience en entrepreneuriat, en investissement et en exploitation, afin d'aider activement les jeunes compagnies dans leur étape de croissance et d'expansion. Les investissements de Brightspark dans les entreprises au début de la croissance vont de l'étape de « conception des produits », où la compagnie travaille avec des experts du domaine qui cherchent à commercialiser une idée ou une technologie, à l'étape consistant à œuvrer avec des entrepreneurs expérimentés qui veulent changer l'échelle de leur entreprise.

www.brightspark.com



Depuis plus de 15 ans, la société Celtic House Venture Partners est l'un des investisseurs les plus actifs au Canada dans les entreprises privées de technologies de l'information et des communications (TIC). Celtic House a collaboré avec des équipes en début de croissance et avec des entrepreneurs avertis pour développer des entreprises à plateforme technologique, allant de leur création jusqu'à leur sortie.

www.celtic-house.com



La Banque de développement du Canada (BDC) est un investisseur important dans le secteur du capital de risque au Canada depuis 1975. Forte de cinq bureaux à travers le Canada, dont deux sont situés en Ontario (Toronto et Ottawa), la BDC est présente à chaque stade de développement de l'entreprise, du pré-début de croissance et jusqu'à l'expansion. La BDC privilégie le financement d'entreprises et de fonds de capital de risque à forte composante technologique qui, à son avis, ont un potentiel de croissance élevé et sont en voie de devenir des acteurs prédominants dans leurs marchés.

www.bdc.ca



Cycle Capital Management est un fonds canadien de capital de risque axé sur le secteur des technologies propres. Le fonds investit dans des compagnies qui mettent au point et commercialisent des technologies propres et des projets de production d'énergie renouvelable contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à optimiser l'utilisation des ressources et à atténuer les répercussions sur leur cycle de vie.

www.cyclecapital.com

⁵ Les investisseurs admissibles sont ceux avec qui la SOFC peut investir dans le cadre du FODTE.



EdgeStone Capital Partners fournit des capitaux aux entreprises canadiennes de technologie de l'information aux étapes de début et de croissance et qui commercialisent des solutions pour les utilisateurs fonctionnels. EdgeStone privilégie, pour ses investissements, les entrepreneurs qui recherchent du capital pour accélérer leurs activités de mise en marché; les entreprises qui ont atteint un certain niveau d'adoption sur le marché; et celles qui ont la capacité de créer des opérations commerciales de grande envergure.

www.edgestone.com



Établi à Waterloo (Ontario), Tech Capital Partners offre des services de financement, de leadership actif, de stratégie de marché et de conseils opérationnels aux entreprises en premier développement qui oeuvrent dans le secteur des technologies de l'information et des communications. Depuis sa création en 2001, cette société a opéré des investissements dans quelques-unes des entreprises de haute technologie les plus innovatrices au Canada. Défenseur dynamique de l'innovation et de l'entrepreneuriat, Tech Capital affiche une forte présence dans la communauté des entreprises technologiques.

www.techcapital.com



Fondée en 1996 et établie à Toronto (Ontario), la société JLA Ventures est animée par des entrepreneurs dévoués qui travaillent d'arrache-pied à transformer des idées uniques en entreprises technologiques rentables. Leurs domaines d'intérêt sont notamment les modèles SaaS (Software-as-a-Service), les médias numériques et les applications et services mobiles. JLA Ventures s'associe à des individus extrêmement motivés et talentueux pour commercialiser des produits innovateurs de calibre mondial sur des marchés en pleine croissance.

www.jlaventures.com



Le groupe de fonds VentureLink est une famille de quatre fonds de capital-risque de travailleurs. Le fonds Brighter Future Fund de VentureLink est axé sur les investissements en actions dans les entreprises ontariennes qui mettent au point des technologies dans les secteurs de technologie propre et de technologie de l'information. Parmi les industries visées, il y a l'énergie et les sources d'énergie de rechange, dont l'énergie solaire, à base de biodiésel, hydraulique et la gestion des déchets. Les entreprises dont les activités sont axées sur les logiciels d'entreprise, les technologies numériques, les télécommunications et les industries sans fil font aussi partie de ses domaines d'intérêt

www.venturelinkfunds.com



Ventures West est une société canadienne de fonds de capital-risque bien établie qui est reconnue comme l'un des chefs de file du marché pour ses investissements à l'étape du début de croissance dans le domaine de la technologie. Créée en 1973, Ventures West a géré huit fonds de capital-risque représentant un total de capital engagé de plus 700 millions de dollars et a investi dans plus de 160 entreprises. Avec plus de 100 années d'expérience combinée en investissement de capital-risque en dans le secteur technologique et d'expérience directe en exploitation, l'équipe de Ventures West tire profit d'un éventail exceptionnel de compétences; elle a des antécédents éprouvés en investissement de capital-risque et d'importants contrats dans les marchés nord-américains de la technologie, des finances et du capital-risque.

www.ventureswest.com



XPV Capital Corporation est une société de placement de Toronto qui œuvre tout particulièrement, depuis 2005, dans le domaine de l'eau. La société XPV, qui combine les apports des entrepreneurs en eau et des professionnels en placements, se considère comme un partenaire financier à valeur ajoutée tant pour les investisseurs que pour les compagnies qui visent à tirer parti de la transformation radicale qui survient dans l'industrie mondiale de l'eau. La société XPV exploite sa connaissance approfondie de l'industrie et son approche ciblée pour investir dans des entreprises en rapide expansion du secteur de l'eau. Elle met à contribution ses ressources en eau et en placements, en aidant les compagnies financées par capital-risque à développer leur réseau stratégique et à planter des jalons déterminés par le marché. XPV investit à toutes les étapes de croissance d'une compagnie et recherche des possibilités d'investissement dans tout le secteur mondial de l'eau.

www.xpvcapital.com

Perspectives 2010–11 de la SOFC

La Société ontarienne de financement de la croissance prévoit se concentrer sur les points suivants :

- s'acquitter de ses exigences dans la gestion des intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue comme le FOCR ;
- s'acquitter de son mandat à l'égard de la gestion courante et du fonctionnement du FODTE;
- continuer de mettre l'accent sur le renforcement des contrôles internes, y compris les contrôles organisationnels et procéduraux, afin de tenir compte des pratiques gagnantes;
- continuer à renforcer les pratiques de gouvernance de la SOFC; et
- prendre appui sur le cadre de mesure du rendement actuel afin de le refléter le nouveau FODTE.

Le FODTE devient important dans le marché des capitaux en tant qu'importante source d'investissements de début de croissance pour financer les entreprises innovantes, à forte croissance. Avoir le FODTE comme coinvestisseur est perçu par le marché comme une forme de capital qui peut aider à financer la croissance des entreprises innovantes, à forte croissance.

La SOFC, après avoir admis dix investisseurs et clôturé quatre investissements, démontre la confiance du marché dans le modèle. La SOFC devrait voir se poursuivre les progrès réalisés dans le nombre d'investissements et d'investisseurs dans l'année à venir, alors qu'elle cherche à accroître le spectre de ses partenaires d'investissement.

À l'avenir, devrait-on poursuivre la consolidation de fonds dans le marché du capital-risque, la capacité du FODTE de s'acquitter de son mandat pourrait

être sensiblement affectée. Puisque le modèle du FODTE s'appuie seulement sur le coinvestissement avec des investisseurs des secteurs privés tels que des fonds de capital-risque, providentiels, d'institutions et d'investisseurs privés, ces investisseurs font moins d'investissements de début de croissance dans les entreprises, signifiant ainsi que le FODTE devra être ouvert à un large éventail de sources de capitaux et la commercialisation du FODTE continuera d'être importante dans l'année qui vient. Alors que le portefeuille du FODTE croît, l'attention voulue sera accordée à ce secteur, au stade et à la taille de l'investissement dans le but d'atteindre un portefeuille équilibré.

La SOFC poursuivra son travail avec les partenaires du FOCR pour aider à améliorer l'écosystème du capital-risque, toutefois, la baisse du marché a continué d'affecter la capacité des fonds industriels canadiens de clôturer leurs niveaux ciblés de mobilisation de fonds. Ces conditions ont eu un impact sur les engagements conditionnels du FOCR de son portefeuille de fonds sous-jacents; retardant ainsi le financement indirect d'entreprises innovantes à forte croissance. Par conséquent, Northleaf Capital Partners Ltd. aura un rôle important en tant que joueur de premier ordre en aidant les fonds avec la mobilisation et la clôture.

La SOFC prévoit surveiller étroitement les conditions du marché et travailler avec la province de l'Ontario pour soutenir l'industrie du capital-risque, ainsi que les entreprises innovantes de l'Ontario. À la demande de la province de l'Ontario, la SOFC donnera son avis sur des questions et des initiatives de capital-risque.

La SOFC va continuer de gérer et d'exploiter la Société avec prudence, rentabilité afin de pouvoir maximiser le capital engagé par le gouvernement au bénéfice des entreprises ontariennes.

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de présentation des rapports financiers

Les états financiers suivants de la Société ontarienne de financement de la croissance ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et relèvent de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions affectant la période comptable courante ne peuvent être finalisées avec certitude avant des périodes futures. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 18 mai 2010.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables soient disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et procédures formelles et une structure organisationnelle qui prévoient la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités. La Division de la vérification interne de l'Ontario du ministère des Finances a la capacité d'évaluer indépendamment l'efficacité de ces contrôles internes sur une base de permanence et, selon le cas, de rapporter les constatations à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité de vérification aide le conseil à s'acquitter de ces responsabilités. Il rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe, selon le cas, pour traiter des questions qu'ils ont soulevées et pour examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par un tiers vérificateur, Gordon Hardcastle, comptable agréé. La responsabilité du vérificateur est de se prononcer, à savoir si les états financiers de la SOFC font justice à la situation financière de la SOFC conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît sur la page suivante, décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :



John Marshall
Président-directeur général

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux directeurs de la Société ontarienne de financement de la croissance

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance, en date du 31 mars 2010 et les états des recettes et dépenses, les changements dans l'actif net et les flux de trésorerie pour l'exercice clos. Les états financiers relèvent de la direction de la Société. Ma responsabilité est de me prononcer sur ces états financiers suite à ma vérification.

J'ai effectué la vérification conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Ces principes exigent que je planifie et effectue une vérification pour obtenir une assurance raisonnable de savoir si les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. La vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2010 et les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.



Dorchester, Canada
Le 18 mai 2010

Comptable agréé
Expert-comptable autorisé

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

31 mars 2010

	2010	2009
ACTIF		
En caisse	806 735 \$	12 105 \$
Titres négociables (Note 4)	84 989 303	90 550 243
Comptes débiteurs (Note 3)	2 580 000	182 738
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque (Note 5)	7 936 728	1 757 551
Investissement dans le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (Note 6)	5 980 000	—
	<hr/>	<hr/>
	102 292 766 \$	92 502 637 \$
PASSIF		
Comptes créditeurs (Note 3)	1 158 096 \$	8 928 \$
ACTIF NET		
Fonds général	101 134 670	92 493 709
	<hr/>	<hr/>
PASSIF ET ACTIF NET	102 292 766 \$	92 502 637 \$

AU NOM DU CONSEIL



Directeur



Directeur

Voir les notes accompagnant les états financiers, page 21.

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIF NET – DÉBUT DE L'EXERCICE	92 493 709 \$	— \$
Résultat net pour l'exercice	8 640 961	92 493 709
ACTIF NET – FIN DE L'EXERCICE	101 134 670 \$	92 493 709 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers, page 21.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des recettes et des dépenses

Exercice clos le 31 mars 2010

	2010	2009
RECETTES		
<i>Province de l'Ontario - FOCR (Note 8)</i>	— \$	92 249 261 \$
<i>Province de l'Ontario - OETF (Note 9)</i>	9 560 000	—
<i>Recette organisationnelle</i>	—	182 738
<i>Intérêts créditeurs</i>	479 379	70 806
	<hr/>	<hr/>
	10 039 379	92 502 805
DÉPENSES		
<i>Remboursement au Ministère de la Recherche et de l'Innovation (Note 3)</i>	1 135 500 \$	— \$
<i>Frais de gestion de la trésorerie</i>	46 551	3 942
<i>Honoraires</i>	216 367	5 154
	<hr/>	<hr/>
	1 398 418	9 096
RÉSULTAT NET POUR L'EXERCICE	<hr/>	<hr/>
	8 640 961 \$	92 493 709 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers, page 21.

Société ontarienne de financement de la croissance

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2010

	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net pour l'exercice	8 640 961 \$	92 493 709 \$
Changements au fonds de roulement autre que les disponibilités :		
Comptes débiteurs	(2 397 262)	(182 738)
Comptes créditeurs	1 149 168	8 928
	(1 248 094)	(173 810)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	7 392 867	92 319 899
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables	5 560 940	(90 550 243)
Investissements dans le Fonds ontarien de capital-risque	(6 179 177)	(1 757 551)
Investissements dans le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	(5 980 000)	—
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement	(6 598 237)	(92 307 794)
AUGMENTATION DU FLUX DE LA TRÉSORERIE		
En caisse – début de l'exercice	12 105	—
EN CAISSE – FIN DE L'EXERCICE	806 735 \$	12 105 \$

Voir les notes accompagnant les états financiers, page 21.

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

1. Description de la Société

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») est une Société sans capital-actions, instituée en vertu de la Loi 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance, décrétée le 1^{er} février 2009 à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation («MRI»).

L'autorité législative de la Société est énoncée dans la loi. En vertu de l'article 4 de la loi, les objets de la Société sont les suivants :

- (a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- (b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa (a); et
- (c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En vertu de l'article 1 du règlement 278/09 de l'Ontario (le « règlement ») dicté en application de la loi, les objets additionnels de la Société sont :

- (a) acquérir, gérer et s'occuper d'un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund en anglais.
- (b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir,

les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa a). Règlement de l'Ontario 278/09, art. 1.

Comme l'exige la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte, la SOFC et le MRI ont conclu un protocole d'entente qui décrit les rapports opérationnels, administratifs, financiers et autres qui existent entre la SOFC et le MRI.

Le FOCR est une initiative conjointe entre l'Ontario et les principaux investisseurs institutionnels. Il est structuré comme un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque et des fonds de croissance établis et axés sur l'Ontario, qui à son tour investit dans des entreprises innovantes à forte croissance. Le FOCR a été créé pour fournir des fonds d'investissement de capital-risque et des gestionnaires de croissance de titres, en Ontario, capables de générer des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises dont le but est de créer de grandes entreprises compétitives au niveau mondial.

Le FODTE est structuré comme un fonds de coinvestissement direct et fera uniquement des investissements dans des entreprises ontariennes, innovantes et à forte croissance, avec des investisseurs admissibles qui ont des antécédents éprouvés. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans : (1) la technologie propre; (2) les sciences de la vie; et (3) les médias numériques et la technologie de l'information et des communications.

Le SOFC est exempté d'impôts fédéraux et provinciaux, en vertu de l'alinéa 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Le SOFC opère dans le même exercice que le gouvernement de l'Ontario, soit le 31 mars.

2. Sommaire des conventions comptables importantes

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, dont le plus important est résumé ci-dessous.

Comptabilisation des recettes

- Le financement reçu pour le FOCR représente les sommes transférées de l'Office ontarien de financement (« OOF ») tel que décrit au Note 8.
- Les profits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.
- Les recettes organisationnelles représentent un remboursement de menues dépenses (y compris les frais juridiques et autres frais de mobilisation de fonds) encourus en relation avec l'organisation du FOCR.
- Le financement reçu pour le FODTE représente les sommes transférées du MRI à la SOFC. Les recettes sont comptabilisées lorsqu'un appel de fonds est fait au MRI et que toutes les conditions contractuelles de l'accord de transfert entre le MRI et la SOFC sont satisfaites.

Catégories de dépenses

- Les frais de gestion de trésorerie représentent les frais payés à l'OOF pour la gestion de la trésorerie et d'autres services connexes.
- Les honoraires professionnels ont trait aux honoraires versés à de tiers fournisseurs de service.
- Le remboursement à la province de l'Ontario est pour des frais du MRI tel qu'expliqué au Note 3.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs et passifs, la

présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés de recettes et dépenses au cours de la période.

Ces estimations sont révisées périodiquement et les ajustements nécessaires sont présentés dans les résultats de la période pendant laquelle ils sont comptabilisés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

- À compter du 1er février 2009, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) en vertu des chapitres 1530–Résultats étendus, 3250–Capitaux propres, 3855–Instruments financiers – évaluation et divulgation, 3861–Instruments financiers – présentation et divulgation et 3865–Couvertures. Ces nouveaux chapitres du Guide, qui s'appliquent aux exercices commençant avant ou après le 1er octobre 2007, décrivent les exigences de comptabilisation, de mesure, de présentation et de divulgation des instruments financiers. Le chapitre 1530 établit les normes de l'information et de la présentation des résultats étendus, qui sont définis comme étant le changement dans les capitaux propres des transactions et autres événements de sources non-proprétaires. Le terme, autres résultats étendus, fait référence aux éléments comptabilisés dans les résultats étendus mais sont exclus du résultat net calculé conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.
- En vertu du chapitre 3855, tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories: détenu à des fins de transaction, détenu jusqu'à l'échéance des investissements, prêts et créances, actifs financiers disponibles pour la vente ou autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont mesurés dans le bilan d'ouverture de l'année de l'adoption à la juste valeur du marché.
- Voici le modèle comptable que la Société a choisi d'appliquer à chacune des catégories importantes d'instruments financiers :

<i>Instrument financier</i>	<i>Classification</i>
Espèces	Détenu pour transaction
Titres négociables	Disponible pour la vente
Comptes débiteurs	Prêts
Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque	Disponible pour la vente
Investissements dans le Fonds de développement des technologies émergentes de l'Ontario	Disponible pour la vente
Comptes créditeurs financiers	Autres passifs

- L'évaluation ultérieure et le traitement de tout gain ou perte sur les instruments financiers sont enregistrés comme suit :
 - (a) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont mesurés à leur valeur juste en date de l'arrêté des comptes avec tout gain ou perte comptabilisé immédiatement dans le résultat net. L'intérêt et les dividendes réalisés des actifs à des fins de transaction sont aussi inclus comme revenu pour la période.
 - (b) Les prêts et créances sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode de détermination de l'intérêt réel. Tout gain ou perte est comptabilisé comme résultat net.
 - (c) Les actifs financiers disponibles pour la vente qui ont cité les prix du marché dans un marché actif

sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits et les pertes non-matérialisées sont compris dans l'état de l'évolution de l'actif net jusqu'à ce qu'ils soient réalisés par attribution ou par baisse de valeur.

Les actifs financiers disponibles pour la vente qui n'ont pas cité les prix du marché dans un marché actif sont comptabilisés au prix coûtant. Les profits et les pertes non-matérialisées sont compris dans l'état de l'évolution de l'actif net lorsqu'ils sont réalisés par attribution ou par baisse de valeur.

- (d) Les autres actifs passifs sont mesurés au coût amorti en utilisant la méthode de détermination de l'intérêt réel. Tout gain ou perte est comptabilisé comme résultat net.

Investissements - FODTE

Les investissements effectués en vertu du FODTE seront initialement inscrits au coût. Dans le cadre de du processus des rapports financiers de la province de l'Ontario, la SOFC devra effectuer des évaluations périodiques des investissements individuels pour en déterminer la juste valeur. La juste valeur sera déterminée en se servant des procédures conformes aux pratiques internationales d'évaluation en matière de souscriptions privées et de capital-risque.

La SOFC ne calcule pas les intérêts créditeurs sur la dette à risque que si l'entité émettrice paie les intérêts stipulés sur une base régulière.

3. Opérations entre apparentés

La Société utilise les services du MRI pour effectuer certains de ses services opérationnels, selon le principe de la récupération des coûts. Ces dépenses comprennent, mais ne sont pas limitées aux salaires et avantages du personnel, l'aide à la technologie de l'information, le loyer, les services juridiques externes, le développement du site Web, y compris les services comptables et de traduction en français.

La comptabilisation et la mesure des recouvrements de coûts sont sujettes à des négociations annuelles entre la SOFC et le MRI et comprennent l'étendue et la portée des services qui devront être approuvés pour un remboursement. Pour chaque exercice, la SOFC obtient une confirmation du MRI avant la publication des états financiers vérifiés du total des dépenses à recouvrir.

	2010	2009
Salaires et avantages	728 669 \$	— \$
Location de bureau	44 800	—
Information et technologie	25 200	—
Services externes, légaux	168 837	—
Autre	167 994	—
	1 135 500 \$	— \$

En date du 31 mars 2010, les comptes débiteurs incluent 2 580 000 \$ (2009 – Nil \$) dû, du MRI.

En date du 31 mars 2010, les comptes créditeurs incluent 1 111 643 \$ (2009 – Nil \$) dû, du MRI.

4. Titres négociables

	2010	2009
Province de l'Ontario, Bons du Trésor, 85 237 000 \$, dates d'échéance du 7 avril 2010 au 8 mars 2011, taux de rendement moyen de 0,5 % par année	84 989 303 \$	90 550 243 \$

Le SOFC peut investir temporairement toute somme d'argent qui n'est pas requise immédiatement pour réaliser ses objets dans :

- (a) les titres de créances garantis par le gouvernement du Canada ou une province du Canada.

(b) Les comptes portant intérêt et les certificats de dépôts à court terme émis ou garantis par une banque à chartre, société de fiducie, caisse de crédit ou caisse populaire.

5. Investissement dans le Fonds ontarien de capital-risque SC

L'investissement dans le FOCR est comptabilisé au coût sur la base du capital appelé par la SC.

Comme la SC ne négocie pas dans le marché libre, la valeur du marché de l'investissement ne peut être déterminée facilement.

6. Investissements dans le Fonds ontarien de Développement des technologies émergentes

Les investissements dans le FODTE peuvent être des actions ou une dette convertible. Tous les investissements ont été faits conformément aux lignes directrices du FODTE.

	2010	2009
Investissements dans le FODTE	5 980 000 \$	— \$

7. Engagements du FODTE

	2010	2009
<i>Investissements approuvés le 31 mars 2010 à être réalisés après le 31 mars 2010, sur la base de l'achèvement des documents requis pour la clôture ou de satisfaire certains jalons prédéterminés.</i>	5 200 000 \$	— \$
<i>Après le 31 mars 2010, les investissements dans trois entreprises ont été approuvés; l'achèvement des documents requis pour la clôture est en cours. Certains des investissements approuvés sont libellés en dollars américains.</i>	5 590 000 \$	— \$
	10 790 000 \$	— \$

8. Province de l'Ontario - FOCR

En 2006, le gouvernement de l'Ontario, par une initiative du MRI annonçait son intention de participer dans une initiative de capital-risque avec d'autres institutions, une initiative pour créer le FOCR, une société en commandite de l'Ontario.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative et afin de s'assurer qu'elle était effectuée en temps opportun, à la direction du ministre des Finances, l'engagement provincial de 90 millions de dollars pour le FOCR a été investi par l'OOF, à part entière et non comme agent du MRI, en tant que commanditaire dans le Fonds (l'intérêt SC de l'Ontario), sur une base provisoire en attente de

l'établissement du SOFC, par le MRI, pour obtenir et détenir l'investissement en substitution pour l'OOF jusqu'à ce que l'intérêt dans le Fonds soit assigné à la Société.

Suite à l'initiative, l'OOF et le MRI ont signé un protocole d'entente, daté du 4 juin 2008 concernant l'opération et la gestion des finances de l'investissement SC Ontario pour la période pendant laquelle l'OOF a été titulaire de celle-ci et avant la cession.

Conformément aux documents de cession, l'intérêt SC de l'Ontario a été assigné par l'OOF à la SOFC le 27 février 2009. Un résumé des résultats encourus avant la cession est fourni ci-dessous.

	2010	2009
<i>Financement fourni par la province de l'Ontario</i>	— \$	90 000 000 \$
<i>Intérêts réalisés au 27 février 2009</i>	—	2 148 641
<i>Manque à réaliser sur les bons du trésor de l'Ontario au 27 février 2009</i>	—	145 855
<i>Frais de gestion et autres frais encourus au 27 février 2009</i>	—	(45 235)
	— \$	92 249 261 \$

Au cours de l'année, de nouveaux renseignements signalaient que le montant de 145 856 \$ d'intérêts inscrit dans les états financiers de 2009 était plutôt des profits non réalisés sur les bons du trésor de l'Ontario au 27 février 2009 et comme tel aurait du être incluse dans le revenu de la province de

l'Ontario. Les états financiers comparatifs ont été reclassifiés pour augmenter le revenu de la province de l'Ontario de 145 855 \$ et de réduire les intérêts réalisés de 145 855 \$. La reclassification n'affecte en rien le résultat net rapporté en 2009.

9. Province de l'Ontario - FODTE

Le 18 mars 2009, le gouvernement de l'Ontario, par une initiative du MRI, annonçait son intention de créer un nouveau fonds de capital-risque pour accroître l'investissement dans la technologie verte et d'autres entreprises de haute technologie ayant une empreinte corporative importante en Ontario. La création du FODTE est en réponse aux défis rencontrés par les entreprises de l'industrie de la technologie pour mobiliser les capitaux nécessaires à leur croissance et leur concurrence sur les marchés internationaux.

Le FODTE a été lancé en juillet 2009 avec un engagement de la province de l'Ontario de fournir un financement de 250 millions de dollars. Le

FODTE est un fonds de co-investissement direct qui fait uniquement des investissements dans des entreprises ontariennes privées, innovantes et à forte croissance, de concert avec des investisseurs admissibles, ayant des antécédents éprouvés. Les investissements seront faits dans : (1) la technologie propre; (2) les sciences de la vie; et (3) les médias numériques et la technologie de l'information et des communications.

Les frais d'exploitation pour l'année financés par les paiements de transfert du FODTE ne dépassaient pas le montant alloué. Au cours de l'année, la requête de la SOFC pour transférer les paiements au FODTE se chiffrait à 9 560 000 dollars. (2009 – Nil \$)

10. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Les seuls comptes débiteurs de la Société proviennent du MRI et ont été intégralement recouverts après le 31 mars 2010. La Société n'est pas actuellement soumise à d'autres risques de crédit.

Juste valeur

La valeur comptable de la juste valeur des espèces et quasi-espèces, des comptes débiteurs, et des comptes créditeurs approche de sa valeur à cause de la maturité immédiate ou à court terme de ces instruments.

La juste valeur des investissements dans le cadre du FODTE a été inscrite au coût durant l'année actuelle puisque la SOFC n'est pas au courant des événements entre la date initiale d'investissement et le 31 mars 2010 qui pourraient avoir un effet matériel sur la valeur des investissements. Cette pratique s'applique aux nouveaux investissements dans le cadre du FODTE durant la période

de détention initiale d'approximativement 12 mois. Après la période de détention initiale, les investissements dans le cadre du FODT seront inscrits à leur juste valeur comme il est décrit dans le sommaire des conventions comptables importantes.

Risque de change

Le risque de change est le risque, pour les recettes de la Société, découlant des fluctuations des taux d'échange des devises étrangères et du degré de volatilité de ces taux. La Société n'est actuellement pas exposée au risque de change des devises.

Taux d'intérêt

Le risque des taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier pourrait être affectée par un changement dans les taux d'intérêt. En cherchant à minimiser les risques de fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à travers son fonctionnement normal et les activités de financement. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, principalement par ses placements à court terme. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont réduits au minimum parce que les investissements sont d'une durée moyenne pondérée d'un an ou moins.

11. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants:

- (a) Conformément à l'entente de services financiers entre l'Office ontarien de financement (« OOF ») et la SOFC, l'OOF effectue des investissements et des services de gestion de trésorerie et des activités pour la SOFC. L'OOF est l'agence de la province de l'Ontario qui est responsable pour assurer les services financiers et de gestion centralisée de la trésorerie du gouvernement. La SOFC paie des honoraires à l'OOF pour ces services selon les biens sous gestion et elle rembourse pour d'autres activités connexes selon le principe de la récupération des coûts; et,
- (b) Conformément à l'entente de société en commandite du FOOCR, la SOFC s'est engagée à verser des contributions en capital moyennant un préavis d'appels de fonds.
- (c) Conformément au contrat entre Northwater Capital Management Inc. (« Northwater ») et la SOFC, Northwater accomplit avec diligence raisonnable les services et activités d'évaluation des coinvestisseurs potentiels du FODTE.
- (d) Conformément au contrat entre Covington Capital Inc. (« Covington ») et SOFC, Covington accomplit avec diligence raisonnable les services et activités pour évaluer, surveiller et cesser les investissements du FODTE.

12. Modification future de la convention comptable

La Société devra adopter les normes internationales d'information financière (« IFRS ») dès l'exercice 2012. En préparation pour satisfaire ces exigences, elle prendra les mesures suivantes pour gérer la transition à l'IFRS :

- (a) Élaborer un plan de transition et de mise en oeuvre;
- (b) Commencer les activités visant à déterminer les enjeux clés et les impacts découlant de l'adoption de l'IFRS; et

- (c) Faire une analyse pour reconfigurer les systèmes comptables.

La Société est toujours à un stade précoce de ces activités. Les éléments clés comprennent la divulgation de l'impact qualitatif pour les états financiers annuels de 2010, la divulgation de l'incidence quantitative, le cas échéant, dans les états financiers de 2011 et la préparation des états financiers de 2012 conformément aux IFRS.

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Aperçu

La SOFC est une société mandataire de la Couronne et elle est désignée en tant qu'entreprise opérationnelle.

La gouvernance de la SOFC comprendra des processus qui permettront la surveillance et la gestion efficace des activités du conseil d'administration et de ses comités, de ses cadres supérieurs et des rapports entre la Société et le ministre de la Recherche et de l'Innovation. Entre autres, ces processus permettront de désigner les personnes et les groupes qui géreront les activités de la Société et de préciser leurs rôles. Le cadre de gestion interne de la SOFC sera fondé sur la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre de comptes des organismes du Conseil de gestion du gouvernement⁶ et sera décrit dans sa politique de gestion interne.

Responsabilité

La structure de responsabilité de la Société découle de sa loi constitutive, la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance et de son protocole d'entente entre la Société et le ministre de la Recherche et de l'Innovation, de même que les directives émises par le Conseil du Trésor/ Conseil de gestion du gouvernement (CT/CGG) relativement aux organismes de la Couronne. La loi et les directives prévoient que le ministre de la Recherche et de l'Innovation relève de l'Assemblée législative et du Conseil des ministres en ce qui a trait à la SOFC.

Le président du conseil d'administration relève du ministre en ce qui a trait au rendement de la Société et à l'accomplissement de son mandat. Le conseil d'administration est nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil selon les recommandations du ministre de la Recherche et de l'Innovation. Le conseil d'administration, par l'entremise de son président, relève du ministre pour ce qui est de la supervision de la gestion des activités de la Société.

⁶ Tel que pourrait être modifié de temps à autre.

Le chef de la direction générale relève du président du conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion courante des opérations de la Société et à la gestion et la supervision de son personnel.

Les membres du personnel de la Société sont nommés aux termes de la Loi sur la fonction publique de l'Ontario et sont assujettis aux politiques et directives du CT/CGG qui s'appliquent aux fonctionnaires. Les employés relèvent du président/CDG.

Rôles et responsabilités

Le ministre de la Recherche et de l'Innovation entretient des communications avec la Société par l'entremise du président du conseil d'administration en ce qui a trait aux politiques, aux attentes et aux nouvelles orientations gouvernementales pertinentes à la SOFC. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel et recommande le plan d'activités au Conseil de gestion du gouvernement tous les trois ans aux fins de son approbation ou selon ce qui est exigé par les directives gouvernementales applicables.

Le président du conseil d'administration fait preuve de leadership auprès du président et chef de la direction générale et du conseil d'administration et les oriente tout en s'assurant que la Société respecte les politiques et directives gouvernementales applicables. Le président et chef de la direction générale gère les activités courantes de la Société et s'assure que les politiques et procédures, y compris la communication de l'information financière, soient pertinentes et efficaces.

Le conseil d'administration est essentiellement composé de fonctionnaires. Le conseil prévoit se réunir sur une base trimestrielle et recevra des rapports de façon régulière de la part du président et chef de la direction générale quant aux opérations de la Société et son respect des lois et des politiques applicables.

Le comité de vérification du conseil d'administration approuvera un plan annuel de vérification interne et communiquera au besoin avec les vérificateurs internes et externes de la Société et le vérificateur général de l'Ontario en ce qui a trait à la communication et au contrôle de l'information financière. Le comité de vérification prévoit aussi examiner les politiques financières et les états financiers et les recommandera au conseil d'administration

États financiers

La SOFC prépare ses états financiers annuels conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR). Ils sont examinés et recommandés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Des états financiers non vérifiés sont préparés et présentés trimestriellement au comité de vérification et au CA.

Les états financiers annuels sont vérifiés par un tiers vérificateur (choisi par voie concurrentielle), qui se prononce quant à savoir s'ils présentent bien le bilan financier et en conformité avec le PCGR. Les constatations sont examinées par le comité de vérification et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel de la SOFC et sont inclus en annexe dans les comptes publics de la Province.

Contrôles internes

La direction est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes adéquats pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers pour protéger ses actifs et contrôler ses obligations. Le système de contrôle :

- a trait à la tenue des dossiers qui, reflète les transactions; reflète les transactions de façon suffisamment détaillée et précise;
- offre une assurance raisonnable que les transactions sont effectuées selon les autorisations; et

- offre une assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection rapide de transactions non autorisées qui pourraient avoir un effet sur les états financiers.

Fidèle à la bonne gouvernance, la SOFC va poursuivre le développement de ses contrôles internes pour s'assurer qu'ils reflètent bien les pratiques de l'industrie. Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à la fiabilité et la rapidité de l'information financière, la SOFC utilise un système complet de contrôles internes, y compris les contrôles organisationnels et procéduraux. Le système complet de contrôle interne comprend :

- la communication écrite des politiques et des procédures régissant la direction d'une entreprise et la gestion des risques;
- la planification opérationnelle globale;
- la répartition des tâches;
- la délégation responsable de l'autorité et de la responsabilité personnelle;
- la sélection et la formation attentive du personnel;
- la tenue et la conservation des dossiers; et
- des politiques comptables mises à jour périodiquement.

Dans le cadre de son plan d'affaires annuel, la SOFC effectue une évaluation des risques d'entreprise et élabore les stratégies d'atténuation appropriées.

La Division de la vérification interne de l'Ontario, du ministère des Finances élabore un plan annuel de vérification fondé sur son évaluation des risques et de l'apport du comité de vérification et de la direction de la SOFC. Le plan de vérification interne est présenté au comité de vérification de la SOFC pour y être examiné et approuvé. La Division de la vérification interne partage les résultats de son travail de vérification de la SOFC, selon le cas.

Conseil d'administration

Les personnes suivantes étaient membres du conseil d'administration pour l'exercice 2009-2010 :

George Ross*, président, a été nommé en 2009 et occupera ce poste jusqu'en février 2012.

M. George Ross a été nommé sous-ministre de la Recherche et de l'Innovation en janvier 2008, sous-ministre adjoint, Services aux consommateurs en février 2010.

Auparavant, M. Ross avait occupé le double poste de sous-ministre adjoint et de directeur général du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI). Avant d'entrer au MRI, M. Ross était sous-ministre adjoint des Services sur le terrain au ministère des Richesses naturelles (MRN).

M. Ross est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales de l'Université de Waterloo et de certificats d'administration commerciale et de gestion des ressources humaines de Ryerson et de l'Université Queen's. Il a reçu le diplôme afférent au programme supérieur de gestion des ressources humaines de la Rotman School of Business, à l'Université de Toronto.

Tony Rockingham*, vice-président, a été nommé en février 2009 et occupera ce poste jusqu'en février 2012.

M. Rockingham est sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Auparavant, il était sous-ministre adjoint responsable de la politique de conservation et stratégique du ministère de l'Énergie.

Il a étudié le génie chimique à l'Université de Toronto et obtenu un doctorat en génie mécanique du Imperial College of Science and Technology, à Londres, Angleterre.

Gadi Mayman*, a été nommé en février 2009 et occupera ce poste jusqu'en février 2012.

M. Mayman est directeur général de l'Office ontarien de financement.

M. Mayman est responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et long terme, des relations et des politiques bancaires liées à la gestion de la dette de la province de l'Ontario. Il conseille le gouvernement à propos de l'utilisation du crédit provincial et des relations avec les marchés financiers et les investisseurs. Il est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), dont il assume la responsabilité des activités quotidiennes. M. Mayman est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI). Il copréside le Joint Nuclear Funds Investissement Committee, comité mixte de l'OOF et de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG).

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations (SEE), à Ottawa, pendant trois ans et à la Division internationale de la Banque Toronto-Dominion pendant cinq ans.

M. Mayman a obtenu un baccalauréat en génie de l'Université de Toronto en 1981, et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario en 1988.

Tony Vander Voet*, a été nommé en février 2009 et occupera ce poste jusqu'en février 2012.

M. Vander Voet s'est récemment retiré de son poste de sous-ministre adjoint par intérim, Division des sciences et de la recherche, ministère de la Recherche et de l'Innovation.

Depuis 1980, M. Vander Voet occupe des postes divers à responsabilités croissantes au sein de plusieurs ministères et organismes ontariens, dont le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Centre des sciences de l'Ontario, le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels et le ministère du Développement économique et du Commerce.

* Membre, comité de vérification. Compte tenu du nombre de membres du conseil, les administrateurs siègent tous comme membres du comité de vérification; cette approche sera évaluée une fois que des membres supplémentaires auront été nommés au conseil.

Il détient un baccalauréat et une maîtrise en chimie de l'Université de l'Alberta, ainsi qu'un doctorat en chimie de l'Université de Toronto.

Politiques et procédures de gestion des risques

Les politiques et procédures de gestion des risques de la SOFC permettent la gestion des expositions aux risques internes et externes. Les politiques et les procédures actuelles répondent aux expositions à des risques opérationnels et de marché. Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et directives du gouvernement de l'Ontario.

Une fois que des membres supplémentaires auront été nommés, le Conseil a l'intention de créer des comités de gestion qui examineront les politiques et les procédures existantes, et proposeront des améliorations, s'il y a lieu.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque d'une perte causé par des processus internes inadéquats ou une défaillance des processus internes, des personnes ou des systèmes, ou des événements externes. La SOFC gère le risque opérationnel grâce à des examens pertinents et des améliorations des processus de travail, des politiques et des procédures documentées, des systèmes de traitement des données, des plans d'urgence et la formation du personnel. La SOFC achève un plan de continuité des opérations (qui couvre les opérations de la Société), qui sera mis à jour au besoin pour faciliter le maintien des fonctions d'exécution essentielles avec un minimum de perturbation, en cas d'urgence.

Politique de rapports de gestion des risques

Le conseil organise des réunions ordinaires trimestrielles au cours desquelles les administrateurs sont informés des activités de la Société :

- Le président-directeur général de la SOFC présente un rapport d'étape du plan triennal, de la dotation et d'autres questions administratives et opérationnelles au conseil de la Société. Le président-directeur général présente également, au besoin, un rapport sur la conformité avec les directives gouvernementales applicables.
- Le président-directeur général présente un rapport sur les risques et les performances du programme ainsi que les exceptions aux politiques.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Sites Web

Société ontarienne de financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

Ministère de la recherche et de l'innovation

www.ontario.ca/innovation

Fonds ontarien de capital-risque

www.ovcf.com

POUR NOUS JOINDRE

Pour des renseignements généraux et de l'information veuillez communiquer avec la SOFC :

Société ontarienne de financement de la croissance
393, avenue University, bureau 1701
Toronto, (Ontario), Canada
M5G 1E6

Local : (416) 325-6874

Sans frais : 1-877-422-5818

Télécopieur : (416) 212-0794

Courriel : ocgc@ontario.ca



Pour joindre la Société ontarienne de financement de la croissance :
416-325-6874 ou ocgc@ontario.ca
www.ontario.ca/sofc